

25 septembre 1933.

MC

Par voie aérienne.

Vl. 8 - Chili - 9 - 1
 Chili - Accord de clearing.

A la Légation de Suisse à

Buenos Aires.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos deux lettres des 31 août et 9 septembre, et vous remercions d'avoir bien voulu traiter cette affaire avec l'urgence qu'elle comporte. Après avoir examiné vos lettres, ainsi que l'excellent rapport de M. le consul général K pfer, nous vous avons t lgraphi  que nous  tions tout   fait dispos    donner suite   la suggestion de M. K pfer de nous servir, pour notre accord de clearing, de celui que la Belgique a conclu r cemment avec le Chili. Nous insistions, par contre, pour que notre consulat g n ral   Santiago n'attende pas la fin des n gociations que l'Allemagne et l'Italie menaient   ce moment-l  avec le Gouvernement chilien, en vue de la conclusion d'un accord de clearing, mais que nous attacherions le plus grand prix   ce que notre accord soit conclu le plus vite possible. Dans notre t lgramme, nous avons toutefois exprim  le d sir que M. K pfer r ussisse   conna tre les concessions que l'Italie cherche   obtenir du Gouvernement chilien et qui, d'apr s son rapport, paraissent plus avantageuses que toutes les concessions obtenues jusqu'  pr sent par les Etats  trangers. Pour le reste, nous avons fix  les points essentiels du futur accord comme nous voudrions le voir  tabli. Nous y revenons plus en d tail dans la suite de la pr sente lettre.

Nous avons en effet jug  parfaitement justifi es les raisons qui ont engag  M. K pfer   nous proposer certaines



- 2 -

modifications au projet d'accord que nous lui avons soumis par votre entremise. En effet, M. K pfer est mieux plac  que nous pour juger les possibilit s du fonctionnement d'un pareil accord et les concessions que l'on peut esp rer obtenir du Gouvernement chilien. C'est pourquoi nous avons accept  sa suggestion de conclure un accord qui se composeraient de deux parties:

La premi re traiterait la liquidation des avoirs suisses congel s au Chili au cours officiel du pesos, soit   3,15 pence or par pesos or. Pour alimenter ce clearing, nous emploierions les importations de salp tre et de cuivre chiliens en Suisse. Le salp tre sera mis tr s prochainement au r gime du permis d'importation, de sorte qu'il nous sera facile de saisir cette marchandise en faveur du clearing. Le cuivre est import  par trois ou quatre maisons seulement, qu'il sera ais  de r unir, afin de les engager   faire en commun et directement au Chili leurs achats de ce m tal. En ce qui concerne le salp tre, nous nous rendons tr s bien compte, d'apr s les exp riences des longues n gociations conduites au commencement de cette ann e par l'Office suisse d'expansion commerciale, que nous ne pourrions saisir que 20% de l'importation de ce produit en faveur du clearing. Aussi, sommes-nous d cid , ainsi que nous l'avons dit dans notre t l gramme,   nous contenter de cette fraction de l'importation de salp tre. Pour ce qui est du cuivre, M. de Morras - qui a pass  dans nos bureaux, nous a fait entrevoir qu'il avait eu l'impression, dans ses discussions au Minist re chilien des Affaires  trang res, qu'on mettrait toute exportation suppl mentaire de cuivre   la disposition des cr anciers suisses, c'est- -dire   la disposition du clearing. Or, d'apr s les statistiques chiliennes, la Suisse n'a pour ainsi dire pas du tout import  de cuivre chilien, de sorte que nous pourrions faire passer nos importations futures de cuivre

- 3 -

comme importations supplémentaires, à la condition, bien entendu, que l'achat se fasse directement au Chili et non par l'intermédiaire des trusts américains ou français. C'est grâce à cette combinaison que nous espérons pouvoir saisir le cuivre chilien que nous importons, soit entièrement, soit au moins partiellement, en faveur de la liquidation des créances suisses bloquées. C'est à M. Küpfer et à ses talents de négociateur que nous devons laisser le soin d'obtenir du Gouvernement chilien la cession de la plus grande partie possible du cuivre que nous pourrions acheter au Chili.

Les deux produits chiliens susmentionnés permettraient donc de liquider une certaine partie, au moins, de nos avoirs bloqués. Nous nous rendons parfaitement compte que même par ce système la liquidation entière de toutes les créances suisses ne pourra se faire que dans quelques années. /^{Toutefois,} si nous y arrivons, nos exportateurs, extrêmement impatients et découragés, reprendront confiance et pourront se décider à effectuer de nouvelles exportations vers le Chili.

La seconde partie de l'accord de clearing en question concernerait un clearing général pour toutes les autres marchandises que nous achetons au Chili et qui atteignent chaque année une somme assez considérable. D'après ses propres propositions, le Gouvernement chilien devrait céder 25% de ses exportations en Suisse pour le paiement des créances bloquées, au cours des devises d'exportation, alors que les 75% restants seraient employés au paiement de nouvelles exportations suisses au Chili. Nous pourrions même envisager, dans ces conditions, de favoriser l'achat de produits chiliens si, grâce à cet accord, notre exportation dans ce pays - qui était réduite à un minimum, pouvait de nouveau reprendre une partie de son ancienne importance.

- 4 -

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir insister auprès de M. le Consul général K pfer, afin qu'il h te dans la mesure du possible ses n gociations et qu'il t che d'arriver   une conclusion rapide de l'accord tant d sir  et si impatientement attendu par nos exportateurs.

Veillez agr er, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute consid ration.

D partement f d ral de l' conomie publique
Le Vice-Directeur de la Division du Commerce:

sig. Hota